



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ATTESTATION PERMANENTE Exploitant(e) Agricole

Je soussigné(e)

exploitant(e)

Agricole sur la commune de

N° de SIRET :

ou N° de pacage :

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,
- Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

**Attestation permanente valable à compter du 25 mars 2020 et pour une durée illimitée**

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant (e)